

JEAN-PIERRE CHAUVÉAU

Société baule précoloniale et modèle segmentaire

Le cas de la région de Kokumbo*

Kokumbo est situé dans le sud du pays Baule (*Bawle ngōda*), qui ne fut massivement occupé par les Baule qu'au cours du XIX^e siècle ; près d'un siècle s'était alors écoulé depuis la constitution de l'ethnie dans l'actuelle Côte d'Ivoire. Selon les traditions, ils contrôlaient déjà quelques points stratégiques dans la région de Tiassalé dès le début de leur migration (vers 1730 ou 1750 selon les auteurs), mais la partie méridionale de leur territoire ne leur fut définitivement soumise qu'après différentes vagues migratoires de groupes originaires de « tribus »¹ septentrionales : Walebo, Faafwe, Aïtu, Ngbā, Nzikpli, etc. (*Bawle lo*). Cette occupation progressive du Sud-Baule se traduisit aussi bien par l'expulsion ou l'intégration de groupes ou de fractions de groupes « autochtones » (Guro, Gbomi, Krobu, Gbā...) que par la prise de contrôle d'établissements akan ou baule plus anciens. Cette expansion systématique vers le sud s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs tels que la recherche de gisements aurifères et l'aménagement de voies de trafic vers la côte².

Un important gisement aurifère de type filonien tomba ainsi sous la dépendance de Kokumbo, village de la tribu Faafwe. Dès 1830 environ, les dirigeants de Kokumbo attirèrent par une politique « libérale » de nombreux migrants venus d'autres groupes baule : orpailleurs, mais aussi artisans itinérants, forgerons, femmes en quête d'enrichissement personnel (commerce, concubinage, exploitation de l'or alluvionnaire), etc. Les actuels *akpaswa* — « quartiers » de résidence ne formant pas nécessairement une entité topographique, encore moins strictement « parentale » — reproduisent cette hétérogénéité qui se retrouve au niveau des

* Ce texte reprend une communication au colloque interuniversitaire Ghana-Côte d'Ivoire, Kumasi, janvier 1975.

1. Je nommerai « tribus » les entités, souvent hétérogènes (et quelquefois artificiellement établies par les autorités coloniales), censées regrouper sous une même autorité politique et administrative un certain nombre de villages se réclamant d'une origine commune. Certaines de ces tribus sont géographiquement éclatées en plusieurs fractions entretenant généralement des relations suivies les unes avec les autres.

2. Cette expansion ne se fit pas uniquement vers le sud. Dans le courant du XVIII^e siècle déjà, un mouvement d'expansion vers l'ouest et le sud-est était sensible (SALVERTE-MARMIER 1965). Vers la fin du XIX^e siècle, il est possible que des migrants baule se soient implantés chez les Guro (région d'Oumé) et chez les Memle (qui ont conservé des traditions d'origine akan). La plupart de ces tentatives de conquête étaient liées à la recherche de gisements aurifères.

9 AVR. 1979
O. R. S. T. O. M.

unités de résidence plus réduites : *awlo* et *awlo bo* « cour ». De plus, les relations particulières de Kokumbo avec d'autres villages *faafwe* voisins reflètent des rapports anciens, également liés à l'exploitation de l'or de Kokum Boka (colline surplombant le village).

Société baule et modèle segmentaire : exposé du problème³

Les principales études du pays Baule⁴ insistent sur l'absence d'une autorité politique réelle au-dessus du village, et même dans le village. Cette opinion s'accompagne évidemment de nuances : une organisation politique centralisée au profit des Walebo aurait existé à l'origine (XVIII^e siècle) et se serait progressivement dégradée au point de n'être plus que formelle et souvent niée ; ou bien, certaines tribus auraient davantage développé cette structure — ainsi les Walebo et les Faafwe.

Hormis ces nuances, les observateurs — sans toujours se préoccuper de la part qui revient directement ou indirectement à la colonisation — s'accordent généralement à interpréter la société baule comme politiquement acéphale et égalitaire (les captifs et leurs descendants seraient rapidement et complètement intégrés), sa reproduction reposant essentiellement sur les rapports de parenté. Sur ce dernier point, l'analyse a cependant évolué, même si les conclusions n'ont guère changé. P. et M. Etienne ont bien montré les spécificités du système de parenté baule comparé aux systèmes *anyi* et *asante*, tout en insistant sur le phénomène de l'alliance matrimoniale.

Toutes ces analyses se réfèrent, explicitement ou non, à un modèle segmentaire⁵ que l'on peut formaliser ainsi :

(1) Régulation de l'incorporation (ou affiliation) des individus au groupe : ainsi, sauf cas particuliers, les groupes d'appartenance des individus peuvent être clairement identifiables et stables. Notons qu'un tel principe ne nécessite pas de filiation unilinéaire : une filiation cognatique ou indifférenciée peut fort bien s'accommoder de règles précises d'attribution de la descendance ou de succession.

3. Le présent texte, s'il aborde un certain nombre de problèmes théoriques concernant le modèle segmentaire, reste centré sur la confrontation empirique de ce modèle avec le fonctionnement historique de la société baule. Je ne chercherai pas à survoler l'abondante littérature théorique existant en matière d'organisation segmentaire, hormis une assez longue référence à la formalisation de R. HORTON (1971) qui a précisément tenté de se placer dans un cadre historique précis. Je signale aussi que, depuis la rédaction de ce texte en 1973, T. C. WEISKEL (1976) a livré un remarquable travail portant, entre autres, sur les principaux problèmes d'interprétation de la société baule.

4. En particulier celles de M. Delafosse, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, ensuite celles de P. et M. Etienne et de P. de Salverte-Marmier (CHAUVEAU 1972).

5. Dans un article extrêmement stimulant, R. HORTON (1971) intègre des considérations historiques à la formalisation du modèle segmentaire. Il semble cependant que la formalisation porte plus sur les conséquences du caractère segmentaire d'une société que sur les processus de réalisation de cette segmentarité. Peut-être est-ce le signe d'une confusion implicite entre société *segmentaire* et société *lignagère*.

(2) Relative égalité entre les « segments », assurée principalement par les scissions intrasegmentaires et l'essaimage. Néanmoins, l'absence d'une autorité politique centrale ne suffit pas à établir le caractère segmentaire d'une société. Attribuer uniformément la qualité de segmentaire aux sociétés de l'Ouest ivoirien (Gbã, Guro, Dida, etc.), aux sociétés dites « lagunaires » ou à la société baule me paraît en effet être un abus de langage.

(3) Pour que les deux caractéristiques précédentes puissent se réaliser, il est nécessaire que le processus d'incorporation au groupe et la différenciation entre les groupes locaux s'effectuent selon un principe auto-régulateur, excluant du système des germes d'inégalité et de diversification cumulatives. La parenté (avec l'âge et le sexe) fournit le modèle idéal de la société segmentaire. Alors que le critère (1) n'écartait pas formellement l'incorporation de captifs et de dépendants unilatéraux dans les groupes locaux, le critère (3) me semble l'exclure, car l'incorporation des captifs ne peut être soumise à aucune régulation endogène : elle est conditionnée par des rapports politiques et économiques donnés, spécifiquement inégalitaires. Lévi-Strauss note qu'une société segmentaire se reproduit selon un « modèle mécanique », excluant l'intervention de causalités d'un autre ordre que celui du phénomène concerné. Ainsi l'existence de « protoclasses » définie à partir d'une hiérarchie des statuts, lorsqu'elle détermine même partiellement l'incorporation aux groupes ou la stratégie matrimoniale, constitue-t-elle une atteinte irrémédiable au modèle segmentaire : il s'agit alors d'un « modèle statistique » soumis aux aléas de l'événement et de l'inégalité non formalisée (Lévi-Strauss 1958 : 311 *sq.*). Évidemment, la prudence de Lévi-Strauss, qui invite à ne pas voir les deux types de modèle (mécanique et statistique) comme deux niveaux mutuellement exclusifs, doit rester de mise. Reste que la dominance de l'un ou de l'autre est un élément de poids dans la caractérisation des organisations sociales. Même si, dans des sociétés typiquement segmentaires, des considérations d'ordre « statistique » entrent en ligne de compte, elles demeurent dépendantes du caractère segmentaire⁶.

Ce modèle renvoie évidemment à un type « pur » de société segmentaire. R. Horton examine des réalisations plus complexes du modèle segmentaire. Ce qu'il appelle « the dispersed, territorially defined community » présente des traits tout à fait caractéristiques de la société baule précoloniale. A la suite de « disjunctive migrations » (par opposition à une simple expansion), la solidarité des lignages se fonde davantage sur la co-résidence que sur les liens généalogiques. De plus, avec l'importance grandissante du principe territorial, le principe d'égalité entre les lignages s'affaiblit et laisse place à des différences de statuts : ainsi entre « land-

6. Dans la société gbã (gagu), typiquement segmentaire, ces considérations d'ordre statistique sont liées principalement aux réseaux induits par les alliances matrimoniales antérieures et à la proximité géographique des partenaires — variables qui renvoient à nouveau à la morphologie segmentaire des groupes.

owners » et « latecomers ». Les rapports entre groupes ne relèvent plus d'une « context-relative allegiance » (comme dans le cas des Tiv) mais d'une « oscillating allegiance » entre des groupes qui peuvent se recouper. Cependant, en raison de l'importance que conserve le lignage dans l'organisation sociale et territoriale, R. Horton ne voit dans ce système qu'un sous-type du modèle segmentaire.

R. Horton distingue un troisième type : « the large compact village », qui correspond aux sociétés lagunaires ivoiriennes ou aux peuples de la Cross-River au Nigeria. Le principe lignager y est concurrencé par des « cross-cutting organizations » comme les classes d'âge ou les sociétés secrètes ; il reste cependant déterminant et la segmentation offre toujours la possibilité de « revenir » à un modèle segmentaire simple. Ce troisième type n'est cité que pour mémoire, encore que certains de ses traits ne soient pas totalement absents de la société baule précoloniale de Kokumbo et de sa région⁷.

Dans sa formalisation, R. Horton pose le principe lignager comme dominant ; toute incorporation au groupe lui est subordonnée — conformément aux critères (1) et (3). Or, c'est la très forte atténuation du principe lignager qui distingue la société baule. Les travaux de P. et M. Etienne ont souligné le caractère cognatique du système et l'importance du phénomène de l'alliance. Mais ces auteurs définissent toujours cette société comme segmentaire : elle serait simplement plus complexe dans la reproduction des groupes locaux qu'une société lignagère. Cette complexité se traduirait par un « laxisme fondamental » de la société, imputable à la fois aux circonstances historiques de la constitution de l'ethnie (Etienne 1975 : 9) et à une « intention » de la structure sociale, étroitement liée à la « psyché baule » (Etienne 1972).

En me référant à la région de Kokumbo, je voudrais montrer que ce « laxisme » ou cette « souplesse » est moins un « manque » (intentionnel ou non) que la marque d'un autre type de détermination socio-économique ; si la société baule précoloniale et actuelle peut apparaître comme « une société d'intégration et non pas une société de stratification », comme « une société à segmentations rapides et non pas une société de concentration » (Etienne 1975 : 9), c'est que l'on se place trop exclusivement du côté de l'idéologie baule, et pas assez du côté de l'histoire socio-économique.

7. L'existence de classes d'âge n'est pas attestée, encore que les catégories d'âge (*age mates*) aient été opérantes (*tukpè*) — mais elles le sont à peu près partout dans les sociétés africaines dépourvues de pouvoir central. Je pense plutôt aux groupes fondés sur l'allégeance à un « fétiche » particulier ou à des sociétés de masques. A Kokumbo, la charge principale se transmettait presque exclusivement entre captifs et descendants de captifs. On retrouve là un caractère des sociétés secrètes de la Cross-River : l'intégration d'un certain nombre de captifs.

Le système de parenté et la reproduction des groupes locaux

Le système baule de représentation de la parenté serait fondé sur un principe de descendance cognatique à accentuation matrilineaire⁸.

« Le point important ici est le passage d'une structure de la parenté de type ashanti, bilatérale et à accentuation matrilatérale, à une structure de type cognatique à accentuation matrilatérale, où tous les ascendants, tous les descendants et tous les collatéraux sont comptés comme parents (*osufws*) autant qu'on se souvienne des relations réelles de parenté qu'on soutient avec les uns et les autres.

Ce passage sanctionne l'oblitération des notions lignagères et rend possible, à la fois, la disparition de toute forme préférentielle de mariage et la transformation d'une prohibition fondée sur le degré d'éloignement dans la chaîne agnatique de parenté à une prohibition fondée sur des critères empiriques : le fait que j'ai en commun ou non avec mes cousines agnatiques et cognatiques un ou une ancêtre encore en vie » (Etienne 1972 : 15).

Le système ainsi décrit fonctionnerait toujours par rapport à la filiation, puisque le référent reste l'ancêtre commun. Le caractère cognatique du système permet (ou peut-être impose) une sélection empirique au sein de la parentèle. De plus, la référence à la filiation est encore renforcée par la valorisation de la matrilinearité (notion *lignagère*) en matière d'appropriation ou d'héritage des biens.

Or, dans la pratique de la constitution des *groupes locaux*, ce n'est pas ce principe de parenté *par la filiation* qui semble déterminant. Il existe des « groupes personnels » (Fox 1972), définis à partir des « relations personnelles de parenté » entre des individus liés à un aîné vivant, placé en général en position d'autorité. Si cet aîné est bien un ancêtre vivant commun aux individus du groupe, leur parenté réciproque ne suit pas forcément le modèle d'une chaîne de filiation. Ou plutôt, s'il est toujours possible de rétablir une telle chaîne unissant deux individus, elle n'est pas déterminante dans la constitution du groupe local : seules l'expliquent les relations personnelles par rapport au *leader* vivant. Cela semble confirmé par l'hétérogénéité des *awlo* sous l'angle des relations de parenté et par l'instabilité potentielle de ces cours en cas de disparition du chef. Une telle analyse n'est pas particulière au Baule. Le système de résidence asante s'explique bien mieux par le rôle des « tuteurs » (*sponsors*) que par le jeu des divers principes de filiation (Quinn 1973). Il en va de même dans la société baule où ce système d'intégration au groupe s'applique non seulement à des individus mais aussi à des groupes restreints ressortissant eux-mêmes à ce système de résidence « personnel ». Je suis donc enclin à penser que le principe de co-résidence ou de territorialité est beaucoup plus pertinent que celui de parenté dans l'interprétation de la dynamique sociale baule.

Par ailleurs, ces groupes fondés sur des relations de parenté « person-

8. Je renvoie aux premiers travaux de P. et M. Etienne et, surtout, à la formalisation qu'en donne P. ETIENNE (1972).

nelles » tendent à produire un principe de solidarité différent de celui qu'induit la parenté *stricto sensu*. En effet, bien qu'un système cognatique favorise pour un individu donné un plus grand nombre de relations parentales de même niveau (par opposition à un système lignager sélectionnant les diverses lignées de la parentèle), la nécessité de la perpétuation des groupes locaux suscite paradoxalement une « unilatéralisation de la dépendance » parentale⁹.

L'absence d'un principe systématique d'incorporation au groupe (en particulier par une chaîne de filiation) risque de provoquer l'instabilité des groupes de résidence : des individus peuvent faire sécession par suite de désaccords avec le *leader* du groupe de résidence et se retirer dans d'autres groupes d'affiliation potentiels. Contre une telle éventualité, les leaders tentaient de se prémunir par diverses pratiques qui concouraient, intentionnellement ou non, à « dépondérer » (selon le terme de P. Etienne) un des groupes potentiels d'affiliation : ainsi l'épouse pouvait rejoindre le foyer de son mari souvent fort longtemps après la naissance d'enfants, ceux-ci restant donc fortement attachés à leurs « maternels » ; le versement d'une contrepartie matrimoniale anormalement élevée pouvait assurer la non-contestation de la descendance future de l'épouse (dite dans ce cas *ato wole*) par la famille de cette dernière ; enfin, et peut-être surtout, un certain nombre d'individus ne bénéficiaient pas d'une affiliation potentielle à des groupes différents, mais étaient en situation d'« unidépendance » (*awloba*) : captifs, gagés, etc. — nous y reviendrons.

Un tel système contenait des germes d'instabilité, manifestes au moment du décès du leader : le réseau des relations et des dépendances se trouvait alors privé de la charpente du lignage. La redistribution du « pouvoir domestique » pouvait donner lieu à ce que P. Etienne appelle des « changements d'allégeance ». Là encore, de tels risques étaient réduits par des situations d'unidépendance et le jeu des rapports de forces entre les partenaires de l'alliance matrimoniale.

La place des relations de dépendance personnelle

Il semble que le système « usuel » de parenté baule ait été peu « structurant », donc peu propice à fournir un élément de régulation du processus de « regroupement des producteurs ». En outre, son champ d'application était fortement limité par l'existence d'un nombre important d'individus ne ressortissant pas à sa « compétence », du moins en ce qui concerne les modalités de leur affiliation au groupe. Il s'agit en particulier des captifs et de leurs descendants, mais aussi d'autres catégories comme les sujets « gagés », les gens capturés sans pour autant être captifs, enfin les individus ayant fui leur groupe d'origine et s'étant « confiés » à un groupe réputé étranger. J'ajoute que dans la plupart de ces cas, le *langage*

9. Les termes de « multidépendance » et d'« unilatéralisation de la dépendance » sont de P. Etienne.

de la *parenté* servait à désigner leurs relations de dépendance ; mais cela n'autorise pas à affirmer, comme le prétendent souvent les auteurs, que la *parenté* régissait leur statut et assurait leur intégration. Elle voilait plus qu'elle ne déterminait leur position. A elle seule, l'importance de la population d'origine captive¹⁰ remet en question la pertinence de l'analyse de la société baule en termes de parenté et de groupes familiaux.

Un certain nombre d'individus, dont l'origine « étrangère » est encore plus difficile à détecter dans les enquêtes généalogiques, étaient des dépendants non captifs (gagés, etc.) mais en situation de subordination unilatérale. Mains documents d'archives consacrés à la répression, par les autorités coloniales, de l'esclavage, de la mise en gage ou des prises d'otages, attestent la fréquence de la transformation des droits sur des choses en droits sur des personnes, selon des procédures institutionnalisées et reconnues généralement par toutes les parties en cause. A Kokumbo, l'une des principales manifestations de la richesse consistait à rédimmer des parents ou à se substituer au créancier d'un gagé (*aowa slā*) qui devenait dès lors son propre dépendant. Les hommes riches (*ble ngbi*) se substituaient fréquemment au créancier d'un *aowa slā*, même si ce dernier n'était ni un parent ni un allié à qui il devait normalement assistance. Un certain nombre de gagés originaires du Nord sont ainsi venus aider leur créancier à exploiter les gîtes aurifères.

Il faut interpréter avec une grande prudence l'« intégration totale » des dépendants unilatéraux, et surtout celle des captifs, telle qu'elle est affirmée dans l'idéologie explicite baule et dans la littérature. Il est, certes, fort probable que l'objectif d'intégration était réel, mais il devait être subordonné au maintien de la cohésion du groupe de résidence et de la structure hiérarchique qui en était garante. Il en découlait paradoxalement qu'un certain nombre de captifs pouvaient être investis de fonctions particulières et valorisantes (chef de cour, sacrificateur) ; n'étant liés à aucun autre groupe d'affiliation, leurs intérêts coïncidaient avec ceux du groupe local ; mais les autres captifs restaient confinés dans une position dévalorisée que leurs activités quotidiennes et certaines mesures symboliques contribuaient à réactualiser¹¹. Concernant la prétendue égalité entre captifs et hommes libres — même au niveau des descendants —, je pense que l'on a trop souvent confondu l'intégration *culturelle* des dépendants et leur intégration *socio-économique*, à l'exception des cas indiqués¹².

10. Aujourd'hui, d'après les généalogies, 61 % des planteurs autochtones recensés à Kokumbo dans les « quartiers » rattachés au fondateur du village sont d'ascendance captive ; 48 % le sont dans les autres quartiers. La proportion d'individus d'ascendance captive s'élève à 76 % dans un village issu d'anciens campements de culture et d'orpaillage (compte non tenu des « étrangers » d'implantation récente).

11. Cette réactualisation était cependant rarement explicite, en vertu du principe général akan *Obi nkyere obi ase* « Nul ne doit révéler les origines d'une personne » (WILKS 1967 : 228-229).

12. On pourrait penser que l'ascendance captive se transmet ou se manifeste davantage dans la ligne maternelle. Bien que l'idéologie « matri-juridiquement

*La place des relations de dépendance entre groupes
et entre lignées*

La référence au principe de corésidence et de territorialité ainsi que la mobilité géographique des groupes et des personnes ont également suscité des relations de dépendance collectives. Les différentes lignées constitutives de Kokumbo se définissaient autant par leur appartenance commune à la « collectivité » de Kokumbo que par leurs groupes ou « tribus » d'origine, qui pouvaient être fort différents. La lignée fondatrice de Kokumbo a dû longtemps pratiquer un savant équilibre d'alliances religieuses, militaires, matrimoniales entre des villages et des groupes voisins afin de sauvegarder son autonomie dans la multidépendance (Chauveau 1972b). Elle a dû tenir compte de ruptures dans cet équilibre. Inversement, elle s'est trouvée en situation de force à l'égard d'autres villages ou campements, encore que le développement de Kokumbo et de ses dépendances immédiates ait plutôt constitué un facteur de répulsion pour les autres villages faafwe ou akpwè voisins. La lignée fondatrice devait tenir compte des relations éventuellement concurrentielles que d'autres lignées de Kokumbo maintenaient avec leur groupe d'origine. Ainsi un certain nombre de quartiers (*akpaswa*) conservaient-ils le nom de ces groupes (Akpwe, Nzikpli, etc.). La lignée fondatrice entretenait ce genre de rapports avec les Faafwe du Nord¹³.

Le libéralisme qui a présidé à la constitution de lignées non issues du fondateur ou à l'accueil d'orpailleurs étrangers n'exclut pas une stratification au sein des lignées ou entre les « étrangers-clients » et leurs « tuteurs ». Par manque de données, il est difficile de discerner sur quelle base opéraient ces relations de clientèle. D'autant que la répartition du droit d'accès à la terre ou aux gîtes aurifères était très souple et qu'elle ne s'accompagnait ni d'obligations sociales ou rituelles importantes ni de redevances élevées. En apparence, tout concourait à l'instauration d'un système de production et d'échange très individualiste, où l'accent aurait été mis sur l'entreprise personnelle, le *self-achievement* et un certain « esprit pionnier ». Tout cela n'est pas faux : les traditions baule conservent le souvenir de fortunes vite faites à Kokumbo et d'individus (même captifs) « arrivés ». Mais ces discours dénotent plus une relative « inaptitude » de l'*idéologie* locale à rendre compte de la réalité en termes « anciens » de parenté et de groupes familiaux, que l'existence d'un réel égalitarisme. En fait, le « contrôle social » dépassait le cadre segmentaire

orientée », selon les termes de P. Etienne, suggère qu'il en soit ainsi, les enquêtes généalogiques que j'ai menées à Kokumbo ne le confirment guère. Lorsque l'ascendance captive joue sur deux générations, elle le fait en ligne agnatique ou utérine — ou même cognatique. Les observations que j'ai pu faire dans des villages voisins de Kokumbo le corroborent.

13. Ces solidarités se sont surtout manifestées dans la résistance à la pénétration française, puis contre l'impôt et le travail forcé, par des migrations entre les fractions du groupe.

et ses réminiscences d'organisation lignagère (l' « accentuation matrilineaire ») : il opérait par l'intermédiaire des « groupes de statut » et des relations supra-villageoises, notions également étrangères à l'idéologie officielle.

Ce réseau complexe de loyalismes et de rivalités, encore diversifié par les impératifs des échanges avec le Nord et la côte (Chauveau 1976), s'est cristallisé en un équilibre politique articulé sur la prééminence de la lignée fondatrice. Cette prééminence ne reposait pas sur l'idée mythique de l'alliance entre la terre et le premier arrivant, mais bien plutôt sur la considération « réaliste » des rapports entre lignées et groupes. Certes, la fonction de « maître de la terre » (*asye kpēgbē*) existait (et existe toujours nominalement) mais elle sanctionnait plutôt la loi du dernier occupant, si les rapports de forces politiques penchaient en sa faveur. Ainsi, dans certains villages proches de Kokumbo, la lignée fondatrice a-t-elle été supplantée par d'autres, politiquement et démographiquement plus puissantes, à l'occasion de la mise en valeur des gîtes aurifères de la région.

La prééminence d'une lignée ne se manifestait guère par un accès privilégié aux moyens de production, mais sur les plans politique et religieux : plus grande autorité de ses « aînés » dans le règlement des conflits, et détention de fonctions magico-religieuses liées à l'exploitation de la colline aurifère. Cette primauté ne relevait cependant pas du « système d'inégalité » segmentaire. En témoignent l'abandon relatif d'un type de justification « mythique », la prise en compte de solidarités extérieures au village et, peut-être surtout, le processus de reproduction de cette inégalité, qui mettait autant l'accent sur une stratification en termes de groupes de statuts ou de « proto-classes » que sur une hiérarchie de segments.

Problème de la détermination idéologique

P. Etienne analyse principalement l'idéologie baule et tente de rendre compte de sa signification selon une démarche phénoménologique. Certes, il ne mésestime pas les rapports de forces et les contradictions internes (notamment en matière de stratégie matrimoniale), mais, au moins lorsqu'il propose une interprétation globale, il privilégie l'instance idéologique. Partant de l'ensemble de son œuvre, il note :

« Il n'y a aucun texte consacré au procès de production, ni aux rapports de production, ni au mode de production segmentaire en général. Je dois dire que chaque fois que j'ai voulu aborder l'un de ces points — en totalité ou en partie — j'ai toujours débouché, en dernière analyse, sur l'instance idéologique comme instance surdéterminante. » Il précise : « Ce n'est certes pas la seule instance déterminante du mode de production baule. Toutefois, les ressources naturelles, les moyens de production et l'état des forces productives ne sont pas très différents de ceux des populations voisines. Par ailleurs, les conditions créées par la situation coloniale ont, dans leur ensemble, été identiques. Il ne reste alors plus guère que les différences qui se manifestent au niveau des instances idéologiques qui puissent rendre compte des différences entre les rapports de production à l'intérieur d'un mode de production général propre aux sociétés segmentaires » (Etienne 1975 : 11).

Je ne prétends nullement opposer à ces énoncés une autre analyse des phénomènes de représentation, que j'ai peu étudiés. Mais je constate que certaines observations¹⁴ vont à l'opposé de l'interprétation de P. Etienne, pour autant qu'il attribue à celle-ci une portée globale.

1) Le procès de production dominant à Kokumbo — l'exploitation aurifère — a pris des formes originales par rapport à d'autres régions, et même par rapport à d'autres zones aurifères du Baule : le libéralisme à l'égard des étrangers semble s'expliquer par des conditions spécifiques (caractère récent de l'occupation, situation géographique marginale, conditions techniques d'exploitation particulières, etc.).

2) Les différents procès de production et leur combinaison ont influé sur l'organisation sociale. Les conditions particulières de l'orpaillage filonien à Kokumbo (gîtes riches ; nécessité d'une division complexe du travail ; caractère pénible et dangereux de l'extraction ; possibilité d'exploitation en toute saison) favorisèrent l'utilisation d'un grand nombre de captifs et de dépendants¹⁵. En outre, l'exploitation filonienne a déterminé une combinaison originale des différents procès de production au niveau local : la création de certains campements de culture s'est révélée nécessaire à la subsistance de la « colonie » d'orpailleurs. Ces campements étaient en grande partie composés de captifs et de dépendants. La spécialisation (forcée ou non) d'un certain nombre de producteurs dans l'orpaillage a suscité une commercialisation des produits vivriers¹⁶.

3) La combinaison des procès de production s'insérait dans un ensemble régional (Faafwe, Akpwe, Aïtu, Nanafwe, Nzikpli)économi- quement diversifié. Le tissage de pagnes d'apparat, le travail artisanal de l'or, peut-être même l'élevage se répartissaient entre localités et sous-groupes. Il n'est pas interdit de penser, comme le suggèrent de nombreux rapports administratifs du début de la colonisation, que Kokumbo était une sorte de « pôle de croissance » précolonial.

4) La structuration progressive de cet ensemble économique régional ne peut se comprendre sans réinsérer celui-ci dans le système économique global de l'Ouest africain. Les attractions différentielles exercées par les systèmes dyula au nord, ashanti à l'est, côtier au sud ont fortement déterminé le contenu et les modalités des échanges, le degré de complémentarité entre régions, la nature des relations sociales entre groupes échangistes, la présence d'agents économiques privilégiés. Dans le Baule précolonial, l'organisation des échanges fut une préoccupation constante autant pour éviter qu'ils ne constituent un élément destructurant de

14. Je renvoie à mes textes antérieurs sur la région de Kokumbo.

15. Indépendamment de la division sexuelle du travail qui joue aussi un rôle important.

16. On échangeait l'igname contre la poudre d'or et les perles d'aigri. Le vin de palme s'achetait avec la poudre d'or (mais cela semble avoir été général dans tout le Sud-Baule). L'importance de la commercialisation est difficilement estimable.

l'ordre social et politique, que pour assurer leur bon fonctionnement (Chauveau 1976).

Ce qui précède montre bien que l'analyse de la spécificité des rapports de production au sein de la société baule n'est pas redevable du seul examen des formes de représentations idéologiques¹⁷.

*Idéologie segmentaire, pratique non segmentaire et « laxisme »
des règles sociales*

Entre l'idéologie segmentaire et la pratique sociale fondée sur un système d'inégalité non segmentaire, un décalage semble exister. Au nom de la première, « la société baule est beaucoup plus une société d'intégration qu'une société de stratification, et en même temps beaucoup plus une société de segmentation qu'une société de concentration ». A cette « idéologie explicite » correspond un idéal de non-monopolisation des dépendants, une stratégie matrimoniale axée sur la « diversification et le non-redoublement des alliances » et un principe de résidence (ou « d'allégeance ») déterminé par la multidépendance des individus (Etienne 1972). D'où l'égalitarisme et l'individualisme des comportements, le « laxisme » des règles sociales. D'où ces critères de différenciation sociale qui n'engendrent pas une véritable stratification en raison de leur multiplicité et de la possibilité d'échapper aux statuts prescrits ; d'où l'absence d'une concentration *stable* de la richesse et du pouvoir dans une lignée privilégiée (en raison de la succession matrilineairement orientée et de la multidépendance des individus par rapport au schéma cognatique de parenté).

Mais, à l'inverse de ce que suggère Pierre Etienne, je pense que l'idéologie explicite, renforcée par l'effet désintégrateur de la colonisation qui a pu accentuer l'apparence segmentaire de la société baule, n'exprime pas certaines tendances profondes du Baule précolonial. P. et M. Etienne avaient déjà attiré l'attention sur ces tendances lorsqu'ils présentaient la stratégie de capitalisation des descendants et la non-réciprocité des alliances matrimoniales. P. Etienne parle à leur propos de « passe-droits » manifestant une « idéologie implicite »¹⁸. Cependant, ces « passe-droits » ne sont pas étudiés dans une perspective correcte par P. et M. Etienne : certes, ils les interprètent comme éléments d'une stratégie du pouvoir, mais du pouvoir segmentaire, déterminé par les rapports de parenté et, surtout, d'alliance : « Même s'il existe une stratification sociale, celle-ci

17. De même qu'il est inexact de penser que la situation coloniale a imposé partout en Côte d'Ivoire des conditions identiques.

18. P. Etienne parle de ces pratiques comme de la manifestation d'une « idéologie implicite », opposée à l'« idéologie explicite » décrite plus haut, et visant à la capitalisation des descendants et à l'établissement de relations inégales entre les acteurs sociaux (individus ou groupes). Pour ma part, je ne vois pas la nécessité de parler d'« idéologie implicite » (souligné par nous ; J.-P. C.) : elle n'est pas normativement valorisée ; elle n'est pas théorisée dans le système de représentation ; enfin, loin de voiler, elle dévoile la pratique réelle. Dans ce cas, autant la rattacher à cette dernière.

[est] incapable d'oblitérer complètement l'équilibre du rapport d'alliance stabilisé en faveur du frère [de l'épouse] » (P. et M. Etienne 1971 : 183). Dans cette optique, le système baule se révèle incapable de former des groupes sociaux stables et homogènes, articulés à un pouvoir inégal, dans une société d'*agriculteurs* (P. Etienne (1971 : 77) insiste significativement). A. Marie (1973 : 374) systématise les conclusions de P. Etienne : « Le caractère très segmentaire de cette organisation sociale — qui s'était en quelque sorte privée du principe lignager — contribue à rendre compte de l'échec politique final des Baule. » Mais n'est-ce pas le « présent ethnographique » qui porte à affirmer cet « échec politique » ? Cette « privation du principe lignager » n'est-elle pas *a priori* jugée négative ?

J'estime au contraire que la composition des groupes locaux n'interdisait pas qu'ils fussent stables, homogènes et hiérarchisés — justement parce qu'ils n'étaient ni lignagers ni fondamentalement cognatiques. Ils n'apparaissent tels qu'au terme d'une *reconstruction généalogique a posteriori*. Ce « regroupement des producteurs », pour reprendre le terme de P.-P. Rey (1971), s'effectue sur la base des liens personnels de parenté ou de dépendance par rapport à un individu vivant. Si l'absence de lignage peut être un élément déstabilisant dans une pratique de parenté et d'alliance fondée sur la *filiation*, elle ne l'est pas nécessairement dans un système d'incorporation au groupe fondé sur des rapports « personnels » déterminés par le réseau de pouvoir des chefs de « famille » et d'un certain nombre de « lignées ».

Un système d'inégalité complexe et diversifié

Quel est dès lors l'élément décisif qui projette la société baule hors de la « segmentarité » et suscite une pratique sociale dont l'idéologie explicite segmentaire (voire d'accentuation lignagère) ne peut rendre compte ? C'est, à mon sens, l'existence d'une stratification qui régit la reproduction sociale et celle du système d'inégalité selon un processus complexe d'ordre « statistique », par opposition au modèle « mécanique » proposé par la parenté. Le « laxisme » des structures et le recours à des « passe-droits » aux règles d'alliance ne fournissent pas une explication suffisante à un système matrimonial d'échange généralisé et à structure complexe. Le mode original de captation des descendants et des dépendants renverrait plutôt au jeu de « groupes de statut » ou de « proto-classes » en fonction de conjonctures sociales, politiques et économiques globales. Cette interprétation s'appuie sur deux observations.

1) Une enquête sur la pratique matrimoniale précoloniale à Kokumbo m'a permis de constater la difficulté d'une méthode généalogique pour rendre compte de la structure sociale précoloniale et d'esquisser les grands traits de la stratégie matrimoniale.

Dans la « reproduction » des lignées, leur statut « collectif » intervient significativement. Tout semble se passer comme si les lignées à « statut

valorisé » pouvaient seules avoir accès au « mode de regroupement des producteurs » idéologiquement valorisé — regroupement par la filiation proprement dite (conservation de la descendance) et la captation des descendants matrilineaires. La stratégie matrimoniale reproduit en outre des rapports d'inégalité prononcée, au regard du « statut collectif » des *akpaswa* comme du « statut individuel » des personnes (ascendance libre, captive, etc.). Je résume : endogamie d'*akpaswa* très forte, et d'autant plus développée que l'*akpaswa* est de statut valorisé ; or, cette endogamie (ou pseudo-endogamie dans les cas très fréquents de mariages avec des individus captifs ou dépendants) favorise l'accroissement, la stabilité et l'homogénéité des « quartiers ». Non-réciprocité des unions entre *akpaswa* : les *akpaswa* « inférieurs » doubleraient leur dépendance d'obligations matrimoniales à l'égard des *akpaswa* « supérieurs » ; d'où reproduction des inégalités de lignées, en contrepartie d'une protection religieuse et juridique des lignées dépendantes.

Les unions avec des partenaires non originaires de Kokumbo sont également très révélatrices : maintien de relations privilégiées avec la fraction faafwe d'origine (dans le nord du Baule) mais, dans le cas de lignées d'origine étrangère, peu d'alliances avec leurs propres groupes d'origine (impératif d'intégration à Kokumbo) ; les alliances avec des groupes autres que les groupes d'origine étaient surtout caractéristiques d'individus appartenant aux quartiers « supérieurs » et possédant eux-mêmes un statut valorisé ; ces alliances étaient profondément « politiques » ; elles aménageaient l'harmonie des rapports entre groupes voisins et assuraient des voies de trafic à longue distance. On s'aperçoit que les aires matrimoniales des femmes et des hommes issus de Kokumbo ne se recouvrent pas entièrement mais sont géographiquement complémentaires — au moins en partie — par rapport à la localisation des groupes, la forme et le degré de leur participation aux échanges, leur emprise politique sur la région. Cela excluait une structure par trop figée des aires matrimoniales ou des alliances politiques, militaires et religieuses.

J'aurais tendance à conclure que cette stratégie matrimoniale ne répond pas seulement à l'« idéologie implicite » (P. Etienne) et au souci d'accaparer femmes et descendance dans un système où le « jeu matrimonial » reste « ouvert à tous » (P. et M. Etienne 1971 : 184 ; souligné par nous, J.-P. C.) ; elle substitue en effet, à la prééminence de la parenté et de l'alliance, un principe de régulation fondé sur l'inégalité et la diversité. A cet égard, la faiblesse de la « dot » n'implique pas que la notion de compensation matrimoniale soit dépourvue de sens : alors que l'« idéologie explicite » garantit en théorie la réciprocité des droits, la faiblesse de la contrepartie matrimoniale permet de tourner ce principe, inhérent à toute organisation « lourde » du procès matrimonial, et s'accorde avec l'« hyper-endogamie » déjà évoquée : elle comporte, selon Lévi-Strauss (1967 : 102, 55), « un calcul délibéré pour maintenir certains privilèges sociaux ou économiques à l'intérieur du groupe » et correspond à des groupes « qui

placent très haut les privilèges de rang et de fortune ». Que le processus matrimonial paraisse obéir à des règles tendanciennes non incluses dans l'idéologie explicite — elle-même référée à la filiation — me semble caractéristique d'une société ne fonctionnant pas sur le modèle segmentaire.

2) Je ne pense pas que les lacunes actuelles en matière d'histoire économique et politique puissent être justifiées par la référence au « laxisme » baule ou à une « intention » détectable dans les « significations » qui se dégagent globalement de l'histoire *des* populations baule¹⁹. Il faut, au contraire, inverser la problématique : alors que l'idéologie est « intégrative », pourquoi ces traces si fortes de diversité ? Invoquer l'hétérogénéité du peuplement, aux origines de l'ethnie, ne me paraît pas entièrement satisfaisant : cela n'est pas spécifique aux Baule. Ajouter que la formation de l'ethnie est récente appelle une correction similaire, encore que l'argument ait du poids. En réalité, ces diversités n'ont-elles pas été « construites » par la dynamique interne confrontée à un certain nombre de facteurs internes et externes régionaux ? Ne sont-elles pas, au moins en partie, l'effet de l'intégration différentielle des groupes baule dans un réseau socio-économique beaucoup plus vaste et historiquement déterminé ? Par l'organisation territoriale du pouvoir, la société baule pouvait être qualifiée, sinon de société à État, du moins de société hautement « politique »²⁰. Des tentatives d'hégémonies locales semblent repérables. A cet égard, une étude d'anthropologie politique s'impose, en particulier dans certains groupes politiquement plus structurés que d'autres (les Walebo de Sakassou notamment). M. Kangha (1965) avait esquissé une telle analyse chez les Nzikpli ; des indications apparaissent dans le travail de Salvette-Marmier (1965) et les documents d'archives apportent des confirmations (Weiskel 1976).

Même si la région de Kokumbo et, de façon plus générale, le Sud-Baule présentent des caractères particuliers, cela n'exclut pas qu'ils soient représentatifs de la dynamique sociale baule. L'essentiel est de comprendre « l'efficace d'un système sur un lieu » (Amselle 1974), de se débarrasser des « fétichismes villageois et ethniques », et d'estimer l'importance des relations entre groupes, au sein d'espaces socio-économiques historiquement situés.

Nouvel ordre économique et idéologie segmentaire

J'avais tenté, dans un travail sur le peuplement de la région de Toumodi (1971), d'en présenter des éléments de périodisation. Beaucoup de points restent à préciser ou à corriger, mais l'hypothèse centrale demeure

19. Au point que P. Etienne se demande si l'on ne devrait pas plutôt parler *des* sociétés baule (ETIENNE 1975 : 7 et 5).

20. Au sens où ce qualificatif s'oppose à des caractéristiques essentielles de la segmentarité : non-différenciation du politique dans les sociétés « acéphales » et relative égalité « politique » des segments de même niveau.

valable. La création de Kokumbo en vue d'y exploiter les gisements aurifères filoniens est caractéristique d'une phase de restructuration de l'espace économique à la fin de la première moitié du XIX^e siècle. Elle est en relation avec des phénomènes historiques et économiques très amples. En voici les principaux :

1) L'affermissement de la traite côtière avec les Européens (Newburry 1971) et ses effets sur l'organisation économique interne des sociétés africaines. En Côte d'Ivoire, ses conséquences ont été particulièrement fortes dans les sociétés côtières comme les Alladian (Augé 1971) ou les Adyukru (Memel Fotê-1969) et, en général, à l'avantage économique de ces sociétés, ce qui ne fut plus le cas dans la deuxième moitié du XIX^e siècle (Hopkins 1973 : 132 sq.). Mais les sociétés de l'intérieur n'allaient pas rester à l'écart de ces influences. Pour celles-ci, un deuxième élément doit être pris en compte :

2) Les bouleversements socio-politiques des savanes nigériennes et préforestières (Person 1971) ne nuisirent guère au trafic commercial traditionnel (Hopkins 1973 : 131). Localement, cependant, les circuits économiques durent être réajustés.

3) L'influence très importante de l'Empire asante (Terray 1975) vers le milieu de la première moitié du XIX^e siècle. De nombreuses sociétés de l'actuelle Côte d'Ivoire (Abrô, Kulâgo, Anyi et, par leur intermédiaire, Baule) subirent les effets de ce pôle d'attraction économique.

Sous l'action de ces contacts économiques s'opère une restructuration globale des échanges. J'ai déjà indiqué quels effets provoqua l'augmentation du trafic dans les sociétés lagunaires — et dans des sociétés forestières plus septentrionales (preuve que les échanges côtiers et les échanges soudaniens n'étaient pas concurrentiels) : Ainsi s'expliquerait l'apparition, vers le milieu du XIX^e siècle, de marchés dans le nord des pays Guro (Meillassoux 1964) et Bete (Wondji 1972 : 33-62). Quant aux Baule, ils bénéficiaient à la fois d'une situation d'intermédiaires et de producteurs (Chauveau 1976) ; la conjoncture les aurait poussés à intensifier les échanges et la production, probablement de façon différente selon les groupes géographiques (Chauveau 1971 ; 1976). La production d'or semble avoir été particulièrement déterminante dans l'expansion baule vers le sud de leur territoire actuel et peut-être vers leurs marches orientales (pays Guro d'Oumé et pays Dida d'Hiré). Ce contexte favorisa certainement l'émergence de structures d'allégeances à la fois plus souples et plus hiérarchisées.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'attraction qu'exerça le pays Hausa sur l'impérialisme économique asante, au détriment de sa sphère d'influence dans l'actuelle Côte d'Ivoire, pourrait avoir suscité une plus grande autonomie économique de ces régions (particulièrement celle du bassin de la Comoé) et un changement social plus prononcé. Il est permis de penser que le Baule connut alors la mutation d'une société d'agriculteurs de type segmentaire en une société « paysanne » caracté-

risée par une redistribution du produit sur la base d'une stratification complexe et d'une ouverture des structures de production et d'échanges sur un espace économique élargi, ce qui suscita des tentatives d'hégémonies locales.

Le système de production connut alors des changements : création de campements de culture dépendants, où travaillaient de nombreux captifs, sélection d'espèces d'ignames forestières, importance plus grande de la banane plantain (dont la culture suppose moins de travail) comme base alimentaire, spécialisation régionale de l'artisanat (tissage, travail de l'or) (Chauveau 1976). Les biens de prestige conservaient une place importante dans les échanges ; cependant ces derniers impliquaient une extorsion accrue de surtravail captif ; leur rôle dans la réalisation de la valeur de la production interne s'en trouva privilégié (Terray 1974 : 315-345).

Dans ces conditions, l'« idéologie baule explicite » correspondrait à un état des rapports sociaux déjà dépassé vers le milieu du XIX^e siècle ; elle conserverait néanmoins une efficacité propre — tout en fournissant les moyens de justification du nouvel ordre établi.

*

Il me semble que l'utilisation du modèle segmentaire pour caractériser la société baule précoloniale entraîne une série de confusions.

Confusion entre la société segmentaire et la société lignagère. Tout l'édifice social est reconstitué à partir de la prédominance du lignage, c'est-à-dire du système de parenté et d'alliance déterminé par la ou les lignes de filiation. Il est évident que le Baule n'a rien à voir avec ce modèle, comme l'ont montré P. et M. Etienne.

Deuxième confusion : la structure segmentaire, bien qu'elle ne soit plus déterminée par l'existence des seuls lignages, reste dominée par la structure de parenté et d'alliance, c'est-à-dire par la filiation. Le modèle segmentaire pourrait alors rendre compte de la société baule, à filiation indifférenciée (cognatique). C'est la position de P. Etienne. Il reconnaît simplement la complexité de la société baule par rapport à l'ordre lignager en raison des conditions historiques de la constitution de l'ethnie, d'une « éthique » individualiste et égalitariste et d'un système de parenté où la femme (l'épouse et la sœur) reste un « impondérable dans la structure ». Le « laxisme » sanctionnerait cette spécificité et, malgré le jeu des inégalités (trop diversifiées pour être opérantes), la reproduction sociale du système perpétuerait une forme segmentaire (avec éventuellement des « vestiges » d'organisation lignagère, notamment l'orientation « matrijuridique »). J'ai avancé deux objections principales à cette interprétation. Tout d'abord, l'analyse reste au niveau de l'idéologie, même si cette idéologie existe. La pratique du système de parenté révèle des groupes fondés sur des relations personnelles à un aîné vivant, indépendamment d'un schéma de filiation rigoureux. Parallèlement, la constitution et le développement

du groupe local reposent au moins autant sur l'incorporation de dépendants non parentaux (captifs et gagés surtout). Les deux systèmes de parenté et de dépendance sont d'ailleurs indissociables : si la parenté tient le devant de la scène sociale, elle n'est que l'apparence formelle d'un ensemble où elle s'articule au système d'inégalités, principalement par le jeu de l'alliance matrimoniale et des pratiques endogamiques ou pseudo-endogamiques.

Troisième confusion : assimiler le modèle segmentaire à une forme particulière de l'organisation socio-politique. En ce sens, toute société dépourvue d'autorité politique centralisée ou concentrée en des groupes privilégiés serait segmentaire. On voit d'ailleurs immédiatement le glissement possible vers les confusions évoquées plus haut, dans la mesure où la parenté livre le modèle d'organisation le plus « immédiat » pour combler ce prétendu « manque » institutionnel : le défaut de pouvoir politique centralisé (P. Etienne parle de « déficit au niveau des institutions »).

Adoptant une telle interprétation, on risque d'évacuer tout ce qui fait la spécificité des sociétés envisagées et même de passer sur des différences significatives. Il y a plus de dissemblances que de similitudes entre les sociétés baule et gbã (gagu), bien que toutes deux puissent être qualifiées de « politiquement » segmentaires. En outre, une telle démarche privilégie les « formes » institutionnelles au détriment des rapports sociaux, d'autant que le « polymorphisme » baule en matière d'organisation politique rend peu aisée sa catégorisation (chefferies avec situation d'hégémonies locales ?). L'importance de la captivité suggère que l'analyse de la stratification sociale et de sa reproduction est plus pertinente que celle des formes « culturelles » et officielles du pouvoir. En ce sens, par analogie avec la distinction entre structures élémentaires et structures complexées en matière de parenté (Lévi-Strauss 1967), la société baule est dotée d'un système d'inégalité de type complexe, relevant d'un modèle de reproduction de type « statistique ».

Enfin — et c'est l'essentiel —, l'histoire tient une place considérable dans l'interprétation possible de la ou des sociétés baule. A cet égard, le modèle segmentaire se révèle heuristiquement pauvre. Il neutralise un certain nombre de phénomènes (telles la captivité, la diversité des différents groupes territoriaux, etc.) qui peuvent se révéler pertinents dans l'analyse de la dynamique sociale. Cette neutralisation correspond à l'importance donnée aux structures formelles de parenté et d'alliance au détriment de l'examen attentif des facteurs déterminant les groupes réels de parenté (cf., *inter alia*, Rey 1971 : 207 sq.). Il s'agit moins d'opposer deux conceptions dont l'une privilégie la filiation (tradition anglo-saxonne) et l'autre l'alliance (tradition française issue de Lévi-Strauss), que de remettre en cause le recours exclusif à des modèles « mécaniques » dès lors qu'il s'agit d'analyser des sociétés sans État. Il convient de ne pas en rester à l'« apparence » de leur structure de parenté, et de penser leur organisation socio-politique comme le résultat d'un ensemble complexe de déterminations, soumis éventuellement à des fluctuations, en tout

cas étroitement lié à l'histoire globale de la région. A cet égard, l'analyse en termes de filiation ou d'alliance se révèle insuffisante, même dans le cas de sociétés données pour lignagères (Bete, Gbã). L'homogénéité des segments n'est souvent qu'apparente et le langage généalogique recouvre bien d'autres modes d'incorporation. En l'occurrence, le niveau d'analyse adéquat n'est plus le lignage, mais le segment. Quant aux sociétés sans lignage, on comprend que le segment soit une unité encore plus problématique et, à terme, tautologique (on peut toujours trouver des segments sociaux dans toute société)²¹ ; le problème se situe en réalité au niveau du mode de *reproduction* de ces segments et de leurs rapports. En cela, la détermination « externe » des sociétés et leurs rapports historiques inégaux constituent un élément fort important : il est plus exact de concevoir les sociétés « segmentaires » comme le produit de l'histoire que de les situer au début de l'histoire.

Abidjan, ORSTOM, janvier 1975.

BIBLIOGRAPHIE

- AMSELLE, J.-L.
1974 « Sur l'objet de l'anthropologie », *Cahiers internationaux de Sociologie*, LVI : 91-114.
- AUGÉ, M.
1971 « L'organisation du commerce précolonial en basse Côte d'Ivoire et ses effets sur l'organisation sociale des populations côtières », in C. MEILLAS-SOUX, ed., *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*, Londres : 153-167.
- CHAUVEAU, J.-P.
1971 *Note sur l'histoire du peuplement de la région de Kokumbo*, Abidjan, ORSTOM, multigr. (« Sciences humaines » IV, 11).
- 1972a « Bibliographie sur la société baoulé. Aspects historiques et anthropologiques », in V. GUERRY, ed., *La vie quotidienne dans un village baoulé*, 2^e éd., Abidjan, INADES.
- 1972b *Les cadres socio-historiques de la production dans la région de Kokumbo. I : La période coloniale*, Abidjan, ORSTOM, multigr. (« Sciences humaines » V, 7).
- 1976 « Note sur les échanges dans le Baule précolonial », *Cahiers d'Études africaines*, XVI (3-4), 63-64 : 567-602.

21. C'est dans ce sens que l'analyse de R. Horton me semble incomplète, bien qu'elle représente une tentative originale de formalisation, sur la base de formations sociales historiques comparées. Horton retient une définition du segmentaire à la fois très large et très étroite : très large, dans la mesure où la scission et le regroupement des segments suffisent à caractériser le principe segmentaire (comme le fait E. E. Evans-Pritchard à propos des Nuer) ; très étroite, dans la mesure où le *lignage* reste central alors que toutes les sociétés segmentaires peuvent ne pas être lignagères et où, dans des sociétés lignagères, le lignage ne suffit pas à expliquer le « regroupement des producteurs » au sein du segment.

ETIENNE, P.

1971 *Le fait villageois baoulé*, Abidjan.

1972 *Les interddictions de mariage chez les Baoulé*, Abidjan.

1975 *Essais de sociologie baoulé*, Thèse de 3^e cycle, Paris, Sorbonne, « Introduction », multigr.

ETIENNE, P. et M.

1971 « ' A qui mieux mieux ' ou le mariage chez les Baoulé », *Cahiers ORSTOM, sér. Sciences humaines*, VIII (2) : 165-186.

FOX, R.

1972 *Anthropologie de la parenté*, Paris.

HOPKINS, A. G.

1973 *An Economic History of West Africa*, Londres.

HORTON, R.

1971 « Stateless Societies in the History of West Africa », in J. F. ADE AJAYI & M. CROWDER, eds., *History of West Africa*, Londres, I : 78-119.

KANGHA, M.

1965 *Le pays N'Zikpli en Côte d'Ivoire. Contribution à l'étude des changements sociaux*, Mémoire de l'EPHE-VI^e Section, Paris, 202 p. multigr.

LÉVI-STRAUSS, C.

1958 « La notion de structure en ethnologie », in Id., *Anthropologie structurale*, Paris : 311 sq.

1967 *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris-La Haye.

MARIE, A.

1973 « Structures, pratiques et idéologies chez les Baoulé », *Cahiers d'Études africaines*, XIII (2), 50 : 363-376.

MEILLASSOUX, C.

1964 *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire*, Paris-La Haye.

MEMEL-FOTÉ, H.

1969 « Stratégie de la politique des marchés dans une société sans État de basse Côte d'Ivoire : les Adioukrou », Communication présentée au X^e Congrès international africain, Dec. 1969, Freetown, 5 p. multigr.

NEWBURRY, C. W.

1971 « Prices and Profitability in Early Nineteenth-Century West African Trade », in C. MEILLASSOUX, ed., *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*, Londres : 91-106.

PERSON, Y.

1971 « Du Soudan nigérien à la côte atlantique », in H. DESCHAMPS, ed., *Histoire générale de l'Afrique noire*, Paris, II : 85-131.

QUINN, N.

1973 « Asking the Right Question : A Re-examination of Akan Residence », in W. M. O'BARR, D. H. SPAIN & M. A. TESSLER, eds., *Survey Research in Africa. Its Application and Limits*, Evanston, Ill. : 168-183.

REY, P.-P.

1971 *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme. Exemple de la « Comilog » au Congo-Brazzaville*, Paris.

SALVERTE-MARMIER, P. et M.-A. de

1965 « Les étapes du peuplement », in CÔTE D'IVOIRE, Ministère du Plan, *Étude régionale de Bouaké, 1962-1964. I : Le peuplement*, Abidjan : 11-58.

TERRAY, E.

1974 « Long Distance Exchange and the Formation of the State : The Case of the Abbron Kingdom of Gyaman », *Economy and Society*, III (3) : 315-345.

1975 « La captivité dans le royaume abron du Gyaman », in C. MEILLASSOUX, ed., *L'esclavage en Afrique précoloniale*, Paris : 389-453.

WEISKEL, T. C.

1976 *French Colonial Rule and the Baule Peoples : Resistance and Collaboration, 1889-1911*, Ph. D. thesis, Balliol College, Oxford, 387 p. multigr.

WILKS, I.

1967 « Ashanti Government », in D. FORDE and Ph. KABERRY, eds., *West African Kingdoms in the Nineteenth Century*, Londres : 206-238.

WONDJI, C.

1972 « Commerce du cola et marchés pré-coloniaux dans la région de Daloa », *Annales de l'Université d'Abidjan*, sér. I (Histoire), 1 : 33-61.

J.-P. CHAUVEAU—*Precolonial Baule Society and the Segmentary Model*. Most authors have described Baule social structure as segmentary and hardly hierarchized. This interpretation leads to the inclusion as primary data of facts which are rather a logical consequence of the model itself. An analysis of the actual working of the kinship system and of social inequality reveals phenomena at a deviance from the segmentary model, such as status groups and protoclasses, reproducing themselves according to a statistical pattern characteristic of complex, unequalitarian societies. Hence a new interpretation of Baule social structure starting from a well defined historical and economic context rather than from an attempt to explain the deviance of some segmentary ideology from the actual precolonial socio-economic situation. This may well lead to question the heuristic validity of the segmentary model, or of some of its implications.